

Ligue d'Aéro-Modélisme du Centre Val de Loire

lamcvl@comite.ffam.asso.fr

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE du 16 mars 2019 à CHATEAUROUX (Indre)

L'an deux mille dix-neuf, le seize mars à 09 heures 30, les membres du comité directeur de l'association dénommée Ligue d'Aéro-Modélisme du Centre Val de Loire (LAM CVL) se sont réunis à la salle de réunions de la maison des sports à CHATEAUROUX (Indre), sur convocation du président par lettre informatisée (pièce jointe).

Il a été dressée une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant présent. Le quorum étant atteint la réunion a débuté à 10 heures.
Présents : 07/11 - absents : 4 dont un excusé (voir annexe).

Claude SCHNÜRER a présidé la réunion du comité directeur en sa qualité de président de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE.

Le président a rappelé l'ordre du jour.

Voir annexe jointe.

Election d'un secrétaire à la Ligue.

Le précédent secrétaire, Claude SCHNÜRER, étant devenu président de la Ligue, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Il avait été décidé lors de l'A.G. de janvier 2019, de réunir le CODIR afin de rechercher un secrétaire.

RESOLUTION CODIR du 16 mars 2019	RESULTAT DU VOTE
<p><u>Première résolution</u> : Election d'un secrétaire.</p> <p>Il est fait appel à volontaires parmi les membres du CODIR présents. Odile GEORGE, se porte volontaire. Elle est la seule volontaire.</p>	<p>Elue à l'unanimité.</p>

- Restitution et bilan du séminaire des présidents de ligues à PARIS :

- Rappel Loi « drones » : Il est fait un bref rappel de la Loi nouvelle applicable à tous engins volants de plus de 800 grammes. Lors du séminaire la gendarmerie des transports aériens a fait une présentation de la Loi et de son application.

- Chaque adhérent à la fédération est responsable personnellement et en cas de contrôle ne pourra se retourner contre son président de club, de ligue ou de la FFAM.

Le compte rendu du séminaire établi par la FFAM est joint en annexe.

Plan des actions dans la Ligue :

Indoor : Il a été décidé cette année de faire effort en faveur des jeunes de moins de 18 ans qui pratiquent cette activité. Il est demandé aux clubs de signaler à la Ligue, via les délégués départementaux, les jeunes méritants qui s'adonnent au F3P et qui ont déjà un bon niveau, afin de se voir, après contrôle, doter d'une subvention (avion indoor).

Ailes (argent et or) :

Cette année sont reportées les subventions de la Ligue en faveur des clubs faisant passer les ailes d'argent et d'or. Un bilan sera établi en milieu d'année afin de connaître l'état des finances.

Championnats de France dans la Région :

Trois championnats de France sont organisés cette année dans le Centre Val de Loire. Il faut faire les demandes de subvention auprès du Conseil Régional. Une demande globale sera effectuée auprès du Crédit Mutuel, banque actuelle de la Ligue.

Féminines :

Il est demandé de faire plus dans les départements en faveur de cette catégorie de personnes. Des multi rotors ont été achetés par la Ligue et ne doivent pas être cantonnés dans un seul club.

Les clubs désirants organiser une séance en faveur de féminines doivent s'adresser à la Ligue qui donnera la disponibilité des engins.

Le CDAM 18 organisera une ou des journées de formation. Les multi rotors en dépôts au RCMCO seront demandés.

Le financement de ces journées se fera au cas par cas après étude des dossiers.

Prévisions de stages – Financements :

Il a été élaboré un calendrier annuel lors de l'AG de janvier. Des clubs demandent à ajouter certains concours ou passage QPDD, brevets ou ailes.

Il devient difficile dans ces conditions de suivre l'activité des clubs. Il est demandé aux délégués départementaux dans les prochaines années d'élaborer un calendrier précis des activités par département lors d'une réunion.

Financement : les stages examinateurs QPDD, seront aidés financièrement par la Ligue, sur présentation de factures acquittées, avec un maximum de participation de la Ligue de 250 euros.

Les CNDS départementaux sont dissous et les fonds qui y étaient accordés sont transférés dans une structure nationale. Celle-ci dotera les fédérations qui répercuteront sur les Ligues. Dans l'immédiat on est dans l'attente mais on peut dire dès maintenant que certaines actions habituelles ne seront pas subventionnées (féminines etc.).

Point sur le budget de la Ligue :

A ce jour, 22.852,35 euros sont en caisse. Aucune dépense importante n'a été effectuée depuis l'AG de janvier.

Passage des QPDD :

On s'aperçoit que des licenciés titulaires de la qualification examinateurs QPDD, ne pratiquent jamais.

Le CODIR décide de maintenir cette qualification à cinq ans et afin de faire participer un plus grand nombre. Dorénavant les désignations se feront de la façon suivante :

Deux examinateurs QPDD ou juges nationaux par sessions sont obligatoires. Un du club organisateur, s'il y a un titulaire de cette qualification, sinon le président du club fera appel à un

membre extérieur de son club et un autre examinateur désigné par le délégué départemental local. Cette pratique devrait « faire tourner » les examinateurs.

Questions diverses :

L'AG de 2020 se tiendra à Tours ; Le délégué départemental est chargé de la préparation (réservation etc.)

Département 36 : Lors du championnat voltige grandeur, sur l'aéroport de Châteauroux, une présentation aéromodélisme en vol sera effectuée. Les détails seront communiqués ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal,

Odile GEORGE
Secrétaire de séance



Claude SCHNÜRER
Président de la Ligue CVL





A St-Pierre les Bois, le 15 février 2019

Réf. : 001/LAMCVL 2019

A l'attention des membres du Comité Directeur de la LAMCVL

Par la présente, j'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Comité Directeur de la LAMCVL,

**Le samedi 16 mars 2019 de 09h30 à 12h00 à CHATEAUROUX (36000) -
Maison des Sports - 88 allée des Platanes.**

L'ordre du jour vous est proposé ci-dessous :

- Election d'un secrétaire à la Ligue.
- Restitution et bilan du séminaire des présidents de Ligues à PARIS.
- Plan d'actions 2019 et olympiade 2019-2022
- Les championnats de France 2019 dans la Région et financement,
- Prévision de stages (juges, examinateurs QPDD, CATIA, sécurité, dirigeants etc.) et financement, création de procédures de réalisation.
- aides à la compétition (bourses, etc) et aux disciplines en développement (F5J et F3P ?) et championnats LIGUE ?
 - subventions LAM aux ailes
 - dotations FFAM 2019,
 - subventions d'investissement FFAM 2019,

Questions diverses

Claude SCHNÜRER

REUNION CODIR LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE 08 décembre 2018

Groupe d'instance	Fonction	Civilité Nom Prénom	Signature
Comité directeur	Président	M. SCHNURER CLAUDE	
Comité directeur	Vice-Président	M. BLANCHARD JACQUES	
Comité directeur	Secrétaire		
Comité directeur	Trésorier	M. NEVEUX RICHARD	
Comité directeur	Membre	M. PINEAU ARNAUD	Absent
Comité directeur	Membre	M. GODET MICHEL	
Comité directeur	Membre	M. POINCLOUX JEROME	Absent
Comité directeur	Membre	M. DAVID GUY	Absent excusé
Comité directeur	Membre	Mme. GEORGE ODILE	
Comité directeur	Membre	M. PAYET JEAN-LUC	
Comité directeur	Membre	M. GUYENET Gilles	
Comité directeur	Membre	M. OROUSSET William	Absent

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019

01&02 février 2019 – Mercure– Massy-Palaiseau

Etaient présents : Patrick Bouard, Guy Brouquières, Patrick Château, Didier Chevenard, Sophie Dellac (Directrice générale), Bruno Delor, Aimé Gilbert, Laurent Henry (président), André Houel, Rémy Huckel, Alain Le Merdy, Jean-Paul Perret (secrétaire général), Anthony Rostislavov, Claude Schnurer, Jacques Ull, Michèle Venec.

Etaient excusés : Jacques Vigot, Antoine Vitiello

INTERVENTION DE LA GENDARMERIE DES TRANSPORTS AERIENS

Suite à un courrier d'un membre de la GTA en Auvergne à destination des clubs, Laurent Henry et Jean Paul Perret ont rencontré le général Formell, commandant de la GTA début janvier.

La GTA a un besoin de se rapprocher des clubs d'aéromodélisme comme elle le fait avec les autres activités aéronautiques dans un but de vigilance citoyenne craignant des actes de malveillance par des personnes qui se rapprocheraient des clubs pour apprendre à piloter des aéromodèles à des fins autres que le loisir.

Il a été convenu que la FFAM travaillerait à sensibiliser ses clubs à cette démarche citoyenne. La première étape de cette sensibilisation était de l'expliquer aux présidents de ligues. Pour ce faire, les Capitaines Pipart et Duchêne, de la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA) ont répondu à l'invitation du président pour effectuer une présentation de leurs missions et sensibiliser les présidents aux risques existants.

Il est demandé aux présidents de ligue de porter le message de vigilance citoyenne auprès des clubs, la fédération fera de son côté une information directement auprès de ses clubs, via la lettre aux clubs qui sera envoyée courant février.

Les coordonnées des clubs et des LAM ont été transmises à la GTA et inversement, la FFAM va transmettre les coordonnées des gendarmeries des transports aériens locales afin de mettre en place un réseau d'échanges.

Il est rappelé que cette initiative n'est pas en lien avec la mise en application de la loi drone qui n'est pas, à date, la priorité de la GTA.

La GTA et la FFAM suggèrent aux clubs d'inviter les correspondants des gendarmeries des transports aériens locales aux diverses manifestations ou aux assemblées générales afin qu'ils échangent sur les diverses problématiques rencontrées ou tout simplement pour qu'ils découvrent notre activité.

Laurent Henry rappelle qu'une démarche similaire est lancée par le Ministère des Sports conjointement avec le Ministère de l'Intérieur, qui ont réuni une trentaine de fédérations sportives qui pourraient être ciblées par des personnes radicalisées, en raison de leur pratique. A la demande du Ministère des Sports, Sophie Dellac a été nommée référente pour la FFAM sur le sujet. Elle sera en charge de mettre en place les vecteurs d'information auprès des clubs dans la lutte contre la radicalisation.

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

TOUR DE TABLE ET BILAN DE L'ANNEE 2018 DANS LES REGIONS

Didier Chevenard (LAM AURA)

La baisse des licences est faible pour cette année 2018 et il y a même une légère avance pour 2019. La ligue a mis en place 4 actions pour attirer des licenciés :

- **Action jeune :** encourager la pratique indoor qui est plus rassurante pour les parents.

Plusieurs clubs ont joué le jeu et ont parfois dû changer d'emplacement pour trouver une salle.

- **Action compétition :** organisation d'une coupe easyglider qui marche bien chez les jeunes, action qui a bien fonctionné.

- **Action féminine :** 1 club (Corbas) a fait des efforts pour ouvrir son activité aux féminines en organisant des portes ouvertes dédiées. La catégorie où il y a le plus de participantes est le vol de pente, car elle se rapproche de la nature.

- **Action spécifique :** la coupe Icare dont la participation et l'organisation est

exclusivement portée par la LAM. C'est une vitrine importante notamment au niveau régional. Des démonstrations et des initiations auprès des jeunes sont proposées. La LAM souhaite investir le site de vol par un stand pour plus de visibilité auprès des participants.

- La convention Ufolep qui soulève quelques interrogations : problème sur la plage horaire qui doit être différente entre les 2 fédérations (problème d'assurance) mais compliqué pour la pratique de la montgolfière car elles volent en même temps. Les associations locales Ufolep sont demandeuses d'un partenariat avec la FFAM, notamment pour une mise en place d'une QPDD Ufolep.

- Recruter des nouveaux retraités : une personne de la LAM en charge de la communication a été nommée pour créer des supports à leur intention et solliciter des canaux regroupant ce public. A ce jour, peu de résultats dans le domaine.

La LAM s'est investie dans le volet handicap, une personne a été nommée dans la LAM.

Constat de la LAM : sur les 100 clubs qui la constituent, seulement une vingtaine sont actifs, les autres ne souhaitent pas s'investir.

Alain Le Merdy (LAM PL)

L'effectif est stable sans politique spécifique. La perte de licenciés est plutôt ciblée sur les personnes âgées, notamment à cause de la loi drone (obligation de passer l'attestation de formation, pas de connexion internet ou pas d'adresse mail, ...).

5 médailles internationales (sur 18) obtenues par les licenciés de la LAM + 2 records du monde.

3

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Mussy-Palaiseau

Le CDAM 44 a décidé de se dissoudre car il ne reçoit plus de financement départemental (faire suivre la lettre de la direction départementale). Le CDAM 53 va également se retrouver dans cette situation.

Le nombre de clubs a augmenté, suite à des dissensions dans les clubs, les nouveaux clubs affiliés sont majoritairement des clubs qui pratiquent le drone.

Actions aéromodélisme handicap et aéromodélisme collège :

4 à 5 clubs font des stages en collège, les activités peuvent se faire sur le temps scolaire.

Un certain nombre de jeunes, (10%) sont intéressés et vont s'inscrire dans les clubs, les parents s'investissent également et souscrivent des licences encadrement.

Ces 2 projets ont attiré les municipalités et la région qui subventionnent ces actions.

Féminine : Organisation de demi-journées réservées à des femmes qui travaillent dans le milieu sportif. Une ½ journée atelier. A l'issue de ces journées, elles sont sondées pour savoir si l'aéromodélisme est une activité féminine et sinon, on leur demande ce qu'elles suggèrent pour qu'elle le devienne.

Association bénévole : recherche de mise en relation de projet entre association FFAM et les jeunes retraités.

Face à la diminution de bénévoles, la LAM a trouvé la solution de travailler avec des jeunes en service civique.

Anthony Rostislavov (LAM IF)

Effectif en baisse, plusieurs clubs ont fermé.

Les clubs recommencent à s'activer dans le 92 et le 93. Le CDAM du 78 était en sommeil et semble repartir.

Claude Schnürer (LAM CVL)

Baisse du nombre de licenciés et de clubs.

Licences compétition : 114 sur 1438 licenciés ce qui paraît peu en rapport au nombre de compétiteurs.

Baisse des ailes de bronze. La FFAM donne une prime uniquement aux ailes de bronze et la LAM donne une prime pour les ailes d'argent et d'or.

En 2018 : 163 manifestations ont été organisées, 37 compétitions fédérales et autant de manifestations publiques.

Une action féminine : achat de drones avec une initiation dédiée aux féminines, 2 clubs ont participé et un certain nombre de femmes y ont participé.

Action 1 journée construction.

2 CDAM restants, les conseils départementaux disent que s'il n'y a pas de CDAM, il n'y aura pas de subvention.

Rémy Huckel (LAM GE):

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

Perte de 184 licenciés en 2018.

Un sondage auprès des clubs est en cours pour voir comment les aider.

La formation sécurité a été mise à jour, une formation examinateur a été organisée.

La LAM a organisé 3 jours de formation qui a regroupé environ 80 participants.

Travail sur le handicap avec aide aux clubs.

Défense des dossiers de demande de subvention auprès du département et de la région.

Aide auprès des compétiteurs, récompense des jeunes compétiteurs avec bon d'achat de 200€ auprès de 4 partenaires.

La LAM rencontre un problème avec les étrangers sur les vols de pente, qui ne sont pas sérieux quand ils pratiquent en France.

Les départements ne s'investissent pas beaucoup et ils ne sont pas forcément compétents.

Le budget de la LAM est en bonne santé, elle aide ses clubs.

Aimé Gilbert (LAM NA):

En 2018 : 2880 licenciés, 114 clubs, 6 CDAM maintenus. 3 CDAM viennent de perdre leurs subventions départementales car leurs objectifs ne correspondent pas à ceux de la région.

Ailes : subvention aux clubs à chaque aile passée + licence de l'année suivante offerte.

Subvention de 50€ par QPDD passée.

Intervention de Laurent Henry : Il n'est pas utile de subventionner les QPDD, mieux vaut subventionner les clubs pour les ailes et brevets.

Compétition : 2300€ pour CF, compétitions inter, reversés aux clubs.

Subvention investissement : La FFAM a subventionné à hauteur de 20 000€ pour les clubs de la LAM, la ligue a donc décidé de ne pas investir sur cette ligne. A partir de 2019, la LAM va donner des subventions pour une enveloppe totale de 2000€ maximum.

Subvention du stage des nouvelles technologies.

Organisation annuelle d'un meeting aérien avec les 6 autres fédérations, dans le cadre de la journée des sports aériens.

Salon de Bordeaux avec exhibition de F3P et de vol circulaire.

Les jeunes qui passent des ailes sont contactés individuellement pour une journée spéciale (concours) aile argent ou or avec juge par figure. Depuis 2/3 ans, la même chose est organisée pour les seniors avec les brevets A pour passer le brevet B. Cela les amène vers la compétition.

Une aide aux déplacements est versée aux jeunes.

Montée de la catégorie FF2000 en Poitou Charentes.

Le CD de la LAM est quasiment complet, seul le poste de jeune est vacant.

Patrick Bouard (LAM BFC)

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

En 2018 : perte de 100 licenciés, la moyenne d'âge est élevée.

Pas de subvention pour les départements qui n'ont pas de CDAM.

Le CD est complet.

La LAM rencontre des difficultés de relations avec les clubs, ils ne sont pas très réactifs.

Pas de CNDS, mais la LAM a une subvention de la région de 3900€.

La LAM aide les féminines avec une ristourne sur leur licence et elle aide les compétiteurs participants aux CF, CE et CM.

Jacques ULL (LAM Bretagne)

Année difficile pour des raisons de santé.

Le CF de maquette a été organisé par la LAM.

Une compétition internationale de maquette est organisée en Bretagne.

La LAM est une petite ligue avec 4 départements, mais elle est en bonne santé financière.

En 2019, la LAM organise un meeting à l'aéroport de St Briec, 3000 à 4000 entrées sont prévues avec un partage à 50% des bénéfices avec l'aéroclub.

Guy Brouquière (LAM OCC)

Deux clubs de plus de 150 adhérents.

Perte du CNDS car pas de relation avec les élus locaux en raison de l'éloignement géographique.

Il considère que la base des licenciés devrait être chez les anciens plutôt que chez les jeunes.

Même s'il est plus difficile de les former aux vols.

Autour de Toulouse autant de clubs fédérés que de non fédérés. La compétition, est un point d'entrée pour certains.

Différence de mentalité entre le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon, une est plus compétitrice et l'autre plus orientée meeting.

Patrick Château (LAM PACA) :

2018 : baisse des effectifs de 120 licenciés et elle se poursuit en 2019.

CD au complet et la LAM souhaite le renforcer en mettant un adjoint au DD d'un profil plutôt jeune pour préparer la relève.

La LAM a opéré un rapprochement avec le CIRAS concernant le BIA, en proposant de participer à la formation avec une partie pratique aéromodélisme.

Un réel travail avec l'armée de l'air est amorcé en participant notamment à des manifestations avec démonstration publique.

P. Château se forme au CAEA, pour enseigner le BIA.

Intervention de Jean Paul Perret : pour avoir le CAEA il faut être dans l'enseignement, qui permet d'avoir accès à l'examen théorique, quelques dérogations locales sont possibles. C'est pourquoi, ont été additionnés à l'éducation nationale certains brevets de pilote grandeur, parfois à la discrétion du coordonnateur avec possibilité de coopté quelqu'un car il y a un manque. Mais cela dépend de l'ouverture d'esprit des personnes qui traitent le CAEA. La FFAM a écrit à la DGAC pour relancer le BIA avec option aéromodélisme et trouver un compromis pour être titulaire du CAEA, la réponse de la DGAC était positive mais il y a un refus de l'Education Nationale.

6

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Masy-Palaiseau

Recrutement de jeunes : organisation d'une journée mixte entre fédérations aéronautiques.

Essai double commande, visite aérogare, avec des scolaires.

Journée portes ouvertes dans un lycée, avec toutes les fédérations, armée, ...qui fonctionnent bien.

Concours jeune : 1 sélection départementale basée sur programme du brevet A + durée + précision atterrissage. Dotation de la LAM lors de ces compétitions.

Incitation à la compétition : 3 en maquette sont prévues pour 2019.

La LAM rembourse les 2 années de licence qui suivent l'année d'obtention du BIA.

11 médaillés en PACA dans les compétitions nationales et internationales.

La motivation des présidents de club est faible.

La Ligue rencontre des problèmes de perte de terrains ou de modifications d'altitude ou d'horaires suite à l'activité de militaires. Ces points sont traités en CCRAGALS. Difficulté de relations avec les militaires.

Difficulté à impliquer les jeunes dans les clubs, l'émulation est difficile.

Subventions : cela demande beaucoup de travail mais il arrive à obtenir ce qu'il a demandé

André Houel (LAM HDF)

Le nombre de licenciés est stable. 75 clubs 3 à 4 clubs multirotors.

4% de femmes, remboursement aux clubs d'environ 99% de la licence féminine.

Maintien des deux CDAM dans le Nord pas de Calais.

Le budget qui oscille de 35 000€ à 45 000€ est quasiment complètement dépensé.

Remboursement des déplacements des licenciés HDF sélectionnés en équipe de France (frais de péage).

Aide aux ailes de bronze et aide au classement CF sont versées.

Formation : en 2018, 87 brevets A et 11 ailes.

Organisation de journées dans les écoles et en faveur des personnes handicapées.

Au niveau compétition, la catégorie F3P fonctionne bien, grâce au travail du représentant du groupe de travail.

POINT DE SITUATION FEDERALE

Baisse des licenciés

Très forte baisse des licenciés en 2018 et nouvelle baisse attendue en 2019, l'impact budgétaire n'est pas négligeable.

Loi drone

Mise en oeuvre de la loi drone de 2016, avec la publication des arrêtés formation et enregistrement.

Changement de personnel fédéral

Nomination de Sophie Dellac au poste de directrice générale

Thierry Bordier – chargé de mission – départ à la retraite en septembre 2019
Embauche de Béatrice Deriez – assistante sport en remplacement de Laëtitia Dupin

7

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

Formation administrative des clubs

L'objectif est d'informer et de former les clubs aux différentes démarches administratives, aux points d'attention, aux traitements des difficultés et leur indiquer comment la FFAM (et les LAM) est en mesure de les aider.

Les LAM doivent insister sur la participation des clubs, elles doivent être porteuses de ce projet.

Le bureau exécutif souhaite organiser au moins une formation dans chaque ligue avant la fin du mandat.

Rappel concernant la prise en charge: la fédération rembourse les frais de déplacement et les des dirigeants de clubs qui se déplacent. La LAM prend en charge les frais relatifs à la salle. Une seule formation a été organisée en 2018 dans les Pays de la Loire, qui a réuni 13 clubs en raison de la préparation au niveau du bureau.

Pour 2019, trois formations sont planifiées (BFC, NA, CVL) à date.

4 à 5 formations supplémentaires sont à planifier en 2019 dans d'autres régions : GE, AURA, PACA, OCC se portent candidat.

Il est demandé par les LAM d'avoir un peu plus de détail dans la lettre d'invitation sur le contenu de la formation afin de mieux inciter les clubs à participer.

Laurent Henry insiste sur le fait qu'il s'agit d'une orientation fédérale forte et compte sur les LAM pour inciter les clubs à participer.

Action Le programme de formation et les buts de la formation administrative des clubs seront détaillés dans la lettre d'invitation envoyée aux dirigeants

Pilote Michèle Venec

Délai Février 2019

Situation financière

Le déficit budgétaire fédéral en 2018 est estimé à environ 19 000€, les actions de promotion seront maintenues en 2019, malgré quelques arbitrages qui devront être effectués.

Une analyse des budgets des 9 LAM qui ont déjà organisées leurs AG en 2018 et qui ont transmis leurs comptes à la fédération a été effectuée, il en ressort que des LAM ont des budgets excédentaires dont l'ensemble s'élève à plus de 15k€.

De plus, sur les LAM qui ont transmis les informations à date, les réserves financières des LAM l'élève à 201k€.

Hors réunion : les informations fournies par la LAM IF hors réunion porte les réserves à plus de 250k€.

Le président exprime le fait qu'il n'a aucun problème pour subventionner les LAM, à partir du moment où l'argent est utilisé pour financer des actions réalisées en revanche mais cet argent ne peut pas servir à augmenter les réserves des LAM.

Une décision sera prise par le comité directeur pour baisser la rétrocession annuelle aux LAM en 2019 en leur demandant de puiser dans les réserve.

A titre de comparaison, la FFAM qui a des obligations sur le sujet possède environ ½ budget de réserves là où certaines LAM, sans personnel salarié, sont à plus de 2 exercices de

8

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

réserves. Il convient de revenir dans une situation saine avant de continuer à faire descendre de l'argent fédéral dans les LAM.

En cas de problème de trésorerie des LAM, la fédération pourra procéder à des avances de trésorerie si elles en expriment le besoin auprès.

Certains présidents de LAM font remarquer que le reversement des affiliations des clubs aux LAM ont été versés par la LAM très tardivement (Aout 2018)

Pour 2019, financement possible sur demandes des LAM pour des actions visant aux objectifs fédéraux **avec une priorité sur l'utilisation des réserves financières**. Il y a une nécessité dans les LAM de rationaliser les dépenses (ne pas de reversement aux CDAM pour du fonctionnement par exemple)

Jean-Paul Perret insiste pour que les dossiers de demande de subvention investissement qui nécessite pour chacun une validation de la LAM, soient transmis uniquement s'ils ont la quasicertitude que les dossiers vont aboutir.

Communication fédérale

Point sur la revue Aéromodèles :

Peu d'abonnés malgré la reprise de l'abonnement après le comité directeur d'octobre.

Arrêt du contrat du secrétaire de rédaction

A ce jour, 5300 abonnés, et engendreront en 2019 une perte de 8000€ par numéro édité.

Le bureau exécutif s'oriente vers l'arrêt de la revue et fera valider cette proposition lors du CD du 3 février.

En remplacement :

1. Une « lettre aux clubs » régulière, format papier

2. Des newsletters régulières avec l'actualité de la fédération, des ligues, des clubs

3. Réseaux sociaux et site grand public avec Phoebus Communication

4. Un « aéromodèles » dématérialisé avec des articles mis en ligne dans l'espace licencié

Travail constant et conséquent avec les services de l'Etat sur la loi drone et la réglementation européenne, les sites de vol : DGAC, SGDSN, Gendarmerie Nationale, ...

Rédaction d'un guide de statuts

Thierry Bordier a travaillé sur un guide des statuts à destination de nos clubs.

L'objectif est d'éditer le guide des statuts à échéance de l'assemblée générale FFAM.

Initialisation d'un projet « Aéromodélisme, de l'école à l'industrie »

A partir de 2019, le montant des affiliations des clubs aux LAM sera reversé par le FFAM en février avec un bilan du reste à payer en septembre après la clôture de saison

N/A

A partir de 2020, les montants de rétrocessions annuelles seront adressés en partie (% à définir) en début d'exercice avec un solde en fin d'année afin de permettre aux LAM d'avoir la trésorerie nécessaire pour couvrir l'année.

N/A

9

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019

03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

Proposition de la LAM AURA : établir une liste des personnalités qui ont une carrière dans l'aéronautique et qui sont passées par l'aéromodélisme.

Poursuite des actions de communications visant à faire connaître l'aéromodélisme

POINT DE SITUATION SUR LA REGLEMENTATION

Un rappel du travail en cours et de la mise en application des arrêtés enregistrement et formation est effectué par Jean Paul Perret.

Arrêté manifestation en cours de refonte.

La DGAC est en train de revoir l'arrêté manifestation et un allègement pour les journées portes ouvertes dans le cadre de l'aéromodélisme a été obtenu par le travail effectué par la FFAM.

Le nouvel arrêté qui devrait sortir à l'automne 2019 rendra beaucoup plus simple l'organisation de journée porte ouverte qui permettra de faire de vols d'initiation et de présentations simples sans entrer dans le cadre des présentations publiques et de leurs obligations de déclarations.

TEMPS D'ECHANGES ENTRE LES PRESIDENTS DE LAM SUR LES THEMES GENERAUX ET RESTITUTION DU TEMPS D'ECHANGES

Après un temps d'échanges d'une heure entre les présidents de LAM, divers sujets préoccupent les LAM pour attirer des licenciés et les fidéliser :

Actions vers les jeunes :

- Conventions scolaires : toujours faite au niveau des clubs (action d'un club), la ligue peut préparer des kits pour aider les clubs à entrer dans les écoles en passant par les municipalités, profs de science en collège, chefs d'établissement. CIRAS les passages de BIA étant une opportunité pour approcher les jeunes.

- Organiser des compétitions localement et spécialisées pour les fidéliser. 5 ligues organisent ce type de compétition.

- Journées mixtes : avec parapente par exemple

- Journées des associations : donner envie (simulateur), savoir inviter (notamment les parents), la LAM peut aider en donnant des outils.

- Centre de formation : faire comprendre que le club est centre de formation et amener les clubs à obtenir ce label.

- Développer l'activité indoor qui permet d'attirer les jeunes : accès par les collègues

Fidéliser les licenciés : Bonne proposition ; pas d'expérience rapportée.

Recherche des retraités :

- Association bénévole qui va vers les caisses de retraites et les entreprises
- Rechercher les retraités dans les entreprises. Agir très vite au moment où les retraités préparent leur retraite
- CAF
- Projet sport-santé : aides à l'animation. Se rapprocher de l'ARS (autorité régionale de santé).

Se faire connaître :

- Actions vers les écoles (préparer un kit de com)

10

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

- Fête de la ville
- Contacter la presse locale trop souvent négligée.
- Portes ouvertes : indoor, outdoor et téléthon

Manifestations :

- Résultats généralement décevants en termes de vocations.
- Pour attirer des adhérents, il faut monopoliser des bénévoles à disposition du public pour communiquer auprès d'eux. Les maquettes en dépron ont généralement du succès
- S'intégrer aux journées des sports aériens

Compétitions :

- Organiser plus de compétitions qui ne sont pas codifiées et surtout récréatives mais qui permettent d'amener des jeunes non compétiteurs vers la compétition. Dans ces cas locaux la licence compétition n'est pas exigée.

Dotations :

- La plupart des LAM utilisent les critères usuels (nb de licenciés, nb de jeunes, nb de nouveaux licenciés, nb de brevets, etc pour hiérarchiser les dotations.
- Une de LAM fait avec ces critères une enveloppe laissée ensuite à la discrétion du délégué départemental. Cela renforce leur responsabilité.

POINT DE SITUATION SUR LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

Un point est réalisé sur la mise en place de l'Agence Nationale du Sport par Bruno Delor. L'agence sera mise en place sous forme juridique d'un GIP (groupement d'intérêt public) dont le préfigurateur a été nommé et ainsi que le futur président. Les statuts sont en attente de rédaction et le GIP devrait voir le jour en avril.

Le budget alloué à l'agence est de 347 millions d'euros.

Deux grandes composantes :

- haut niveau et haute performance (géré par Claude Onesta),
- le développement des pratiques amènera à recevoir les subventions via les fédérations et non plus au niveau local, sur la base d'un plan de développement fédéral que devront mettre en place les fédérations.

Action Envoyer aux présidents de LAM les planches de présentation de l'intervention de Denis Masségli + son discours aux vœux

Pilotes Sophie Dellac

Délai Avec le CR de la convention

2019 sera une année de transition durant laquelle une solution va être à trouver pour répartir les financements précédemment alloués par le CNDS.

A partir de 2020, les fédérations devraient être dotées en fonction de leurs objectifs de développement et être décideuses de l'allocation des fonds à leurs structures (ligues / clubs).

La FFAM doit se mettre en situation de définir un plan de développement co-construit avec les ligues et les clubs.

11

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

LIGUES ET DEPARTEMENTS – POINT SUR LES DIFFICULTES

Certaines LAM remontent des difficultés avec certains délégués départementaux qui ne sont pas actifs mais qui ne veulent pas démissionner.

Subventions départementales pour les LAM

- Problème dans le CDAM Haut-Rhin, le conseil départemental refuse de subventionner la LAM, il subventionne uniquement les entités départementales juridiquement reconnues. Le CDAM n'est pas dissout à l'heure actuelle au niveau départemental. La FFAM a envoyé un courrier au conseil départemental et reste dans l'attente de la réponse.

- Le CDAM 44 a reçu un courrier de la vice-présidente du conseil départemental, lui signifiant la perte de subventions car la FFAM ne soutient pas les CDAM. Demande à Alain Le Merdy d'envoyer une copie de ce courrier afin que la FFAM en prenne connaissance et réagisse.

Le bureau exécutif demande aux ligues de remonter les éventuels blocages rencontrés avec les conseils départementaux pour une éventuelle intervention fédérale et n'exclut pas, au cas par cas d'autoriser la recréation de CDAM si la situation le justifie.

PRESENTATION DE L'ACTION EN PREPARATION AVEC PHOEBUS

« L' AEROMODELISME, DE L'ECOLE À L'INDUSTRIE » ET IMPLICATION DES LAM

Différents contacts avec des entreprises liées à l'activité aéronautique sont à prendre au niveau fédéral (Salon du Bourget) mais aussi au niveau local (industries, entreprises locales comme Airbus, ...)

Phoebus a produit un document de travail sur un projet de partenariat et de développement de l'activité aéromodélisme de l'école et à l'industrie qui demande à être affiné.

Demande aux LAM de recenser 4/5 clubs locaux qui seront la base du démarrage de ce partenariat avec les industries.

POINTS DIVERS

- Journée portes ouvertes et journée initiation, il est écrit dans le contenu informatif de l'extranet que l'on doit piloter en double commande uniquement, la ligue NA le conteste.

Réponse : le sujet va être revu avec l'arrêté manifestation qui prévoit que l'évolution ne doit pas être un spectacle aérien. Si c'est un spectacle on rentre dans le cadre d'une manifestation publique.

Position fédérale : à partir du moment on fait de la double commande on ne prend pas de risque. C'est ensuite de la responsabilité de l'organisateur.

L'arrêté fait la distinction entre l'initiation (baptême de l'air) et la formation. On ne fait par formation quand il y a du public.

- QPDD : Ambiguïté dans les textes sur les dates de validité de l'examineur QPDD
12

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

Suppression de la validité de 5 ans d'examineur QPDD et remplacer par une durée à discrétion de la LAM

N/A

- Bilan des clubs :

Problème sur les déclarations de manifestation, certains clubs trichent sur les déclarations et faussent les classements des clubs.

- Fabrication d'un panneau lumineux par le club des cigognes, pour gérer les compétitions.

- Conception d'un panneau de signalisation à l'entrée des terrains :

Avant de lancer ce projet, il faut être certain du contenu de l'arrêté des manifestations pour valider le texte des panneaux. Finalisation à faire pour mise à disposition dans la boutique.

- Reversement cotisation LAM : avancer le reversement de la ristourne des LAM. 1 versement en février et le solde à la clôture de saison.

TOUR DE TABLE FINAL

Le format de réunion sur une journée et demie a mieux convenu à l'ensemble des intervenants. Jacques Ull : bon contact avec les autres régions – échanges productifs – la convention a été utile

Guy Brouquières : très bonne convention

Anthony Rostislavov : bonne convention

Claude Schnurer : très bonne appréciation – mettre sur 2 jours complets – contenu très dense.

Mais à renouveler

Alain Le Merdy : en accord avec les autres avis

Didier Chevenard : bon format.

Fin de la convention à 17h00.

13

COMPTE RENDU

Réunion convention des LAM février 2019
03 février 2019 – Mercure – Massy-Palaiseau

ANNEXE – QUESTIONNAIRE SATISFACTION